

**Plan de gestion du site historique de Lyon  
Patrimoine mondial**

**Plan d'action 2014-2019**

**Élaboré pour la période 2014-2019 dans le cadre du *Rapport périodique* adressé à l'UNESCO, le plan d'action s'inscrit dans le nouveau schéma de gouvernance et vient conforter la gestion du site historique. Composé de seize actions qui déclinent les six orientations stratégiques du plan de gestion, il prend appui sur l'existant et définit les priorités à mettre en œuvre pour les six années qu'il couvre.**

<b>Orientation stratégique n° 1</b>	
<i>Action n° 1</i> Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat	3
<i>Action n° 2</i> Révision des outils relatifs aux espaces protégés	4-5
<i>Action n° 3</i> Développement des Ateliers du patrimoine	6
<i>Action n° 4</i> Création de l'Observatoire du patrimoine urbain	7
<i>Action n° 5</i> Élaboration d'un plan de référence du site historique	8
<i>Action n° 6</i> Poursuite de l'étude thermique du bâti ancien	9
<b>Orientation stratégique n° 2</b>	
<i>Action n° 7</i> Renforcement de la coopération scientifique et culturelle	10
<b>Orientation stratégique n° 3</b>	
<i>Action n° 8</i> Consolidation de la chaîne archéologique	11
<i>Action n° 9</i> Restauration du patrimoine monumental et archéologique	12
<b>Orientation stratégique n° 4</b>	
<i>Action n° 10</i> Positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique	13
<i>Action n° 11</i> Mise en place d'un plan signalétique du site historique	14
<i>Action n° 12</i> Refonte du volet patrimonial du site web de la Ville de Lyon	15
<i>Action n° 13</i> Consolidation du réseau des institutions culturelles dans les quartiers « politique de la ville »	16-17
<i>Action n° 14</i> Partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en « politique de la ville »	18
<b>Orientation stratégique n° 5</b>	
<i>Action n° 15</i> Diversification des offres touristiques en lien avec la valeur universelle exceptionnelle	19
<b>Orientation stratégique n° 6</b>	
<i>Action n° 16</i> Nouveaux acteurs et nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain : programme d'échange et de coopération	20

## **Action n° 1 (orientation stratégique n° 1)**

### **Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat**

#### **Description**

*Objectif* : assurer la place de la gestion patrimoniale dans le développement urbain à venir en confortant sa protection juridique par le biais des documents d'urbanisme réglementaires.

*Modalités* : intégration du site historique au sein du projet d'aménagement et de développement durable ; création d'une orientation d'aménagement de programmation spécifique au site historique et à la zone-tampon.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : confortement.

*Échéancier et calendrier* : processus technique et démocratique en cours – approbation fin 2017.

#### *Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie ; Direction de la planification et des politiques d'agglomération).
- Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain et Mission site historique) ; État (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) ; Région (Service régional de l'Inventaire).

*Moyens humains et financiers* : Grand Lyon, moyens inscrits au sein du dispositif global de la révision du plan local d'urbanisme et d'habitat.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Observation* : le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » en cours de discussion au Parlement (2015-2016) apportera éventuellement des modifications aux outils réglementaires.

*Indicateur d'évaluation* : approbation du nouveau plan local d'urbanisme et d'habitat intégrant ces dimensions patrimoniales fin 2017.

*Filiation avec d'autres actions* : révision des outils relatifs aux espaces protégés (cf. action n° 2).

## **Action n° 2 (orientation stratégique n° 1)**

### **Révision des outils relatifs aux espaces protégés**

#### **Description**

*Objectifs* : adapter et moderniser les outils de protection et de mise en valeur réglementaires.

*Modalités* : révision et extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon ; transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager des pentes de la Croix-Rousse en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création/confortement.

##### *Échéancier et calendrier*

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur : étude préalable et prescriptions en 2016-2017.
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : processus technique et démocratique en cours ; approbation mi-2016 ou fin 2017 en cas d'évaluation environnementale demandée par l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).
- Site inscrit : dossier dans l'attente des éventuelles modifications apportées par le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » en cours de discussion au Parlement (2015-2016).

##### *Acteurs*

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur :
  - Maîtrise d'ouvrage : État (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), en association avec le Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie ; Direction de la planification et des politiques d'agglomération).
  - Maîtrise d'œuvre : à définir après consultation.
  - Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain et Mission site historique) ; Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine :
  - Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie ; Direction de la planification et des politiques d'agglomération).

- Maîtrise d'œuvre : à définir après consultation.
- Acteurs associés : État (Direction régionale des affaires culturelles, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) ; Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain et Mission site historique) ; Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.
  - Site inscrit :
- Maîtrise d'ouvrage : État (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine).

*Moyens humains et financiers* : Grand Lyon et État, moyens inscrits au sein du dispositif global de la révision des outils réglementaires.

*Territoire concerné* : site historique (trois secteurs distincts).

*Observation* : le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » en cours de discussion au Parlement (2015-2016) apportera éventuellement des modifications aux outils réglementaires.

*Indicateurs d'évaluation* : révision effective des trois outils réglementaires concernés au terme du calendrier annoncé en fonction des évolutions induites par la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ».

*Filiation avec d'autres actions* : révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (*cf.* action n° 1) ; restauration du patrimoine monumental et archéologique (*cf.* action n° 9).

## **Action n° 3 (orientation stratégique n° 1)**

### **Développement des Ateliers du patrimoine**

#### **Description**

*Objectif* : mettre en place un outil d'aide à la décision intégrant les connaissances issues des réseaux professionnels et associatifs dans les domaines de l'aménagement, de la culture et du tourisme.

*Modalité* : organisation, dans chacun des arrondissements, de réunions mensuelles ou trimestrielles destinées à construire des modes de faire cohérents et valorisants pour la qualité patrimoniale des quartiers.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : confortement/développement.

*Échéancier et calendrier* : confortement : 2014 ; développement : 2015.

#### *Acteurs*

– Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain).  
– Acteurs associés : Grand Lyon ; État ; Région ; Ville de Lyon (Mission site historique) ; mairies d'arrondissement.

*Moyens humains et financiers* : 10.000 euros/an pour des actions d'étude et de sensibilisation ; recrutement annuel d'un apprenti.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : évaluation quantitative des actions précitées (nombre de dossiers examinés, diversité et richesse des thématiques développées, actions et concertations engagées...) ; tenue d'un atelier commun tous les ans.

*Filiation avec d'autres actions* : révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (cf. action n° 1) ; révision des outils relatifs aux espaces protégés (cf. action n° 2) ; création de l'Observatoire du patrimoine urbain (cf. action n° 4) ; consolidation de la chaîne archéologique (cf. action n° 8) ; schéma de gouvernance.

## **Action n° 4 (orientation stratégique n° 1)**

### **Création de l'Observatoire du patrimoine urbain**

#### **Description**

*Objectif* : disposer d'un outil d'observation et d'aide à la décision permettant le suivi de l'hypercentre soumis à des dynamiques urbaines fortes.

*Modalités* : définition d'une trame cohérente ; établissement d'indicateurs pertinents ; mise en œuvre de la collecte des données ; élaboration de la méthode de validation et de restitution.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création/développement/réorientation.

*Échéancier et calendrier* : 2016, développement de l'outil ; 2017, phase 1, mise en œuvre opérationnelle.

#### *Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain).
- Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- Acteurs associés : Mission site historique et autres services de la Ville de Lyon ; services du Grand Lyon ; Région (Service régional de l'Inventaire) ; Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon.

*Moyens humains et financiers* : Grand Lyon, dans le cadre du contrat d'objectifs avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : publication effective des rapports ; pertinence des rapports au vu des attentes des acteurs attestant la réactivité de l'outil.

*Filiation avec d'autres actions* : développement des Ateliers du patrimoine (*cf.* action n° 3) ; schéma de gouvernance ; rapports périodiques UNESCO.

## **Action n° 5 (orientation stratégique n° 1)**

### **Élaboration d'un plan de référence du site historique**

#### **Description**

*Objectif* : assurer, en cohérence avec le développement du territoire métropolitain (développement durable, nature dans la ville etc.), la protection et la mise en valeur du paysage urbain du site historique.

*Modalité* : à partir d'une réflexion pluridisciplinaire, identification des principaux enjeux à prendre en compte pour concilier, dans le site historique, protection du patrimoine et développement urbain.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création.

*Échéancier et calendrier* : 2016-2017.

#### *Acteurs*

– Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, Direction de la planification et des politiques d'agglomération) ; Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain) ; État (Direction régionale des affaires culturelles).

– Pilote : Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, Direction de la planification et des politiques d'agglomération).

– Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et, le cas échéant, équipe pluridisciplinaire mandatée par appel d'offres.

– Acteurs associés : Ville de Lyon (Mission site historique) ; Région (Service régional de l'Inventaire).

*Moyens humains et financiers* : Grand Lyon, dans le cadre du contrat d'objectifs avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

*Territoire concerné* : site historique.

*Indicateurs d'évaluation* : mise en place des outils de planification et des projets / actions.

*Filiation avec d'autres actions* : révision des outils relatifs aux espaces protégés (cf. action n° 2) ; poursuite de l'étude thermique du bâti ancien (cf. action n° 6) ; projet « Rives de Saône ».

## **Action n° 6 (orientation stratégique n° 1)**

### **Poursuite de l'étude thermique du bâti ancien**

#### **Description**

*Objectif* : améliorer les performances énergétiques des immeubles destinés à être conservés sur le très long terme.

*Modalités* : poursuite de l'étude thermique, de façon à dégager des méthodes reproductibles ; définition de la stratégie permettant de reproduire ces méthodes dans le plus grand nombre des immeubles concernés.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création/développement.

*Échéancier et calendrier* : 2014-2015 : poursuite de l'étude et mise en place du dispositif « Diagnostics patrimoniaux et plans d'entretien sur le bâti ancien » ; à partir de 2016 : développement du dispositif opérationnel.

#### *Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain).
- Maîtrise d'œuvre : cabinet d'architectes du patrimoine.
- Acteurs associés : Grand Lyon ; État (Direction régionale des affaires culturelles) ;
- Ville de Lyon (Mission site historique) ; Agence locale de l'énergie.

*Moyens humains et financiers* : Ville de Lyon, moyens programmés par le programme annuel de la Direction de l'aménagement urbain.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : utilisation des conclusions du programme « étude thermique du bâti ancien » sur d'autres opérations ; lancement d'opérations-tests sur plusieurs bâtiments.

*Filiation avec d'autres actions* : élaboration d'un plan de référence du site historique (*cf.* action n° 5).

## **Action n° 7 (orientation stratégique n° 2)**

### **Renforcement de la coopération scientifique et culturelle**

#### **Description**

*Objectifs* : construire une culture commune entre praticiens du patrimoine et chercheurs, et développer les échanges entre les différents réseaux.

*Modalités* : mutualisation des données existantes et organisation de la mise en partage des données produites ; développement des partenariats entre les acteurs opérationnels et les unités de recherche.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création.

*Échéancier et calendrier* : 2015-2016, mise en place du groupe de travail et structuration du dispositif opérationnel ; 2016-2019, recherche et réalisation du dispositif ; à partir de 2019, développement et transfert de savoir-faire.

#### *Acteurs*

– Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Mission site historique) et Laboratoire environnement et société.

– Maîtrise d'œuvre : doctorants, post-doctorants, masters.

– Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain, Musées Gadagne, Archives municipales, Bibliothèque municipale, Service archéologique, Mission coopération culturelle) ; Grand Lyon (Musée des Confluences) ; Région (Service régional de l'Inventaire) ; Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise ; LabEx [label d'excellence] « Intelligences des mondes urbains » (Université de Lyon-Communauté d'universités et d'établissements, sites de Lyon et Saint-Étienne).

*Moyens humains et financiers* : contribution Mission site historique 1.000 euros/an et financement LabEx « Intelligences des mondes urbains ».

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : confirmation du partenariat avec le LabEx « Intelligences des mondes urbains » en 2016 ; développement de l'outil Atlas à partir de 2019 et transfert de savoir-faire.

*Filiation avec d'autres actions* : inventaire du patrimoine culturel (Région) ; positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf. action n° 10).

## **Action n° 8 (orientation stratégique n° 3)**

### **Consolidation de la chaîne archéologique**

#### **Description**

*Objectifs* : développer l'intégration de l'archéologie dans les processus et procédures d'urbanisme.

*Modalités* : développement et mise en partage des outils de gestion et de recherche ; mise en place de procédures de mutualisation de données ; encouragement à la diffusion et à la restitution des résultats en direction de tous les publics.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : confortement/développement/création.

*Échéancier et calendrier* : action inscrite dans la durée ; étude de faisabilité d'un Centre de conservation et d'étude en 2016.

#### *Acteurs*

– Maîtrise d'ouvrage : État (Service régional de l'archéologie) ; Ville de Lyon (Service archéologique).

– Pilote et co-pilote au sein de la maîtrise d'ouvrage : État (Service régional de l'archéologie) ; Ville de Lyon (Service archéologique).

– Maîtrise d'œuvre : à définir.

– Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain, musées Gadagne) ; Grand Lyon (Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière) ; Universités Lyon 2 et Lyon 3 ; Maison de l'Orient et de la Méditerranée.

*Moyens humains et financiers* : État (Direction régionale des affaires culturelles) ; Ville de Lyon (Direction des affaires culturelles, Service archéologique et moyens inscrits dans la convention patrimoine 2012-2016) ; Grand Lyon (Direction de la culture).

*Territoire concerné* : Ville de Lyon

*Indicateurs d'évaluation* : régularité de la concertation étroite et déjà effective entre l'État (Service régional de l'archéologie) et la Ville de Lyon (Service archéologique et Direction de l'aménagement urbain) ; gestion de la conservation et de l'étude.

*Filiation avec d'autres actions* : convention patrimoine 2012-2016 ; restauration du patrimoine monumental et archéologique (cf. action n° 9) ; positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf. action n° 10).

**Action n° 9 (orientation stratégique n° 3)**  
**Restauration du patrimoine monumental et archéologique**

|  
12  
|

**Description**

*Objectifs* : contribuer à l'embellissement du cadre de vie ; favoriser le rayonnement de la cité ; transmettre l'héritage aux générations futures ; valoriser les savoir-faire.

*Modalités* : sur la base d'un diagnostic de l'état sanitaire des bâtiments, mise en place d'une programmation annuelle de chantiers de restauration ; soutien aux entreprises et artisans spécialisés.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : confortement.

*Échéancier et calendrier* : 2013-2016 (convention).

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction des affaires culturelles, Direction du patrimoine).
- Maîtrise d'œuvre : désignation chantier par chantier.
- Acteurs associés : État (Direction régionale des affaires culturelles) ; secteur associatif.

*Moyens humains et financiers* : au titre de la convention 2012-2016 : 16,7 millions d'euros et 11 millions d'euros hors convention, investissement régulier sur plusieurs mandats.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : l'ingénierie des projets pourra déterminer de l'avancée des actions (projets, études et diagnostics, réalisations).

*Filiation avec d'autres actions* : convention patrimoine 2012-2016 ; consolidation de la chaîne archéologique (cf. action n° 8).

**Action n° 10 (orientation stratégique n° 4)**  
**Positionnement des musées Gadagne**  
**comme pôle d'interprétation du site historique**

|  
13  
|

**Description**

*Objectifs* : disposer d'un lieu dédié à l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle ; structurer autour des musées Gadagne le réseau des institutions et associations culturelles en capacité de véhiculer les valeurs du site historique.

*Modalités* : développement des outils et des dispositifs permettant aux différents publics de comprendre la ville et son évolution ; création et animation d'un réseau des structures culturelles concernées.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : renforcement/développement/création.

*Échéancier et calendrier* : action inscrite dans la durée.

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction des affaires culturelles, musées Gadagne).
- Acteurs associés : État (Direction régionale des affaires culturelles) ; Région (Service régional de l'Inventaire) ; Ville de Lyon (Mission site historique, institutions culturelles) ; Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon ; acteurs culturels et touristiques.

*Moyens humains et financiers* : moyens inscrits dans les budgets de fonctionnement et d'investissement des musées Gadagne.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : finalisation des outils de médiation et d'interprétation et évaluation par des études de publics.

*Filiation avec d'autres actions* : mise en place d'un plan signalétique du site historique (cf. action n° 11) ; diversification des offres touristiques en lien avec la valeur universelle exceptionnelle (cf. action n° 15) ; actions en direction des habitants et du jeune public.

## **Action n° 11 (orientation stratégique n° 4)**

### **Mise en place d'un plan signalétique du site historique**

#### **Description**

*Objectifs* : donner à lire le territoire du site historique et valoriser son image auprès de tous les publics ; encourager le recours aux modes doux ; développer les liens entre l'espace urbain et les valeurs portées.

*Modalités* : mise en place d'une signalétique localisée et hiérarchisée, bien intégrée à l'environnement urbain ; élaboration et expérimentation, *via* les technologies de l'information et de la communication, de « nouveaux services sans contact » destinés à tous les publics, et notamment aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

#### **Programmation**

*Identification du type d'action* : création.

*Échéancier et calendrier* : mise en place du mobilier signalétique localisé réalisée en 2013-2014 ; développement permanent des contenus.

#### *Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction de la communication externe).
- Pilote et co-pilote au sein de la maîtrise d'ouvrage ; signalétique localisée : Direction de la communication externe et Direction des déplacements urbains ; signalétique numérique : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs, Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information.
- Maîtrise d'œuvre : équipe mandatée (pour les NFC, *Near Field Communication*, ou « communications en champ proche »).
- Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction des systèmes d'information, Direction des affaires culturelles, Mission site historique, musées Gadagne, Musée des Beaux-Arts) ; Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon ; CARPA, collectif modes doux/piétons ; Commission nationale française pour l'UNESCO (modalités d'utilisation du logo UNESCO/Patrimoine mondial).

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon.

*Indicateurs d'évaluation* : développement des contenus, étude qualitative auprès des publics.

*Filiation avec d'autres actions* : révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (*cf.* action n° 1) ; élaboration d'un plan de référence du site historique (*cf.* action n° 5) ; positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (*cf.* action n° 10).

**Action n° 12 (orientation stratégique n° 4)  
Refonte du volet patrimonial  
du site web culturel de la Ville de Lyon**

|  
15  
|

**Description**

*Objectifs* : donner au grand public une information fiable, accessible et actualisée sur les ressources patrimoniales de la ville et, notamment, du site historique ; faciliter la transmission de la valeur exceptionnelle universelle et sensibiliser à ses enjeux.

*Modalités* : renforcement de la dimension patrimoniale du site web de la Ville de Lyon ; diffusion sur ce site des valeurs patrimoniales du territoire ; mise en place d'une lecture virtuelle du site historique.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : développement/confortement.

*Échéancier et calendrier* : phase 1 : 2015, phase 2 : 2016.

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Direction de la communication externe, Mission site historique).
- Maîtrise d'œuvre : à définir, le cas échéant, projet par projet.
- Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain).

*Moyens humains et financiers* : 15.000 euros.

*Territoire concerné* : Ville de Lyon.

*Indicateurs d'évaluation* : diffusion et mise en service des nouveaux outils.

*Filiation avec d'autres actions* : positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf. action n° 10).

**Action n° 13 (orientation stratégique n° 4)**  
**Consolidation du réseau des institutions culturelles**  
**dans les quartiers « politique de la ville »**

16

**Description**

*Objectifs* : renforcer l'implication des institutions patrimoniales lyonnaises dans des actions permettant de sensibiliser les populations vivant dans les quartiers « politique de la ville ».

*Modalités* : dans le cadre de la *Charte de coopération culturelle*, développement des coopérations entre institutions patrimoniales et les acteurs associatifs ou les habitants des quartiers « politique de la ville » ; mise en place d'actions visant à valoriser les compétences et les ressources de ces quartiers, notamment en matière de patrimoine culturel immatériel.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : développement/confortement.

*Échéancier et calendrier* : renouvellement de la *Charte de coopération culturelle* en 2016 ; action inscrite dans la durée (jusqu'en 2019 et au-delà).

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Mission de coopération culturelle).
- Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon (Archives municipales de Lyon ; Bibliothèque municipale de Lyon ; Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation ; École nationale supérieure des Beaux-Arts ; Institut Lumière ; Musée des Beaux-Arts ; musées Gadagne ; Service archéologique).
- Acteurs associés : État (Direction régionale des affaires culturelles et Commissariat général à l'égalité des territoires) ; Région ; Ville de Lyon (Mission site historique).

*Moyens humains et financiers* : *a minima*, un directeur et un référent par institution. Moyens financiers propres à chaque institution.

*Territoire concerné* : site historique, zone-tampon, Ville de Lyon.

*Observation* : l'évolution de la géographie des quartiers prioritaires aura un impact sur le projet de territoire en cours d'élaboration pour l'adoption de la nouvelle *Charte de coopération culturelle 2016/2020*.

*Indicateurs d'évaluation* : un référentiel d'évaluation est complété chaque année par les institutions signataires. Les indicateurs renseignés sont : le pourcentage d'habitants concernés par des contrats de ville, les moyens humains et financiers traduisant l'implication de l'institution, les partenariats mis en œuvre, la valorisation des actions dans la communication. En parallèle, un bilan qualitatif est conduit par la Mission de coopération culturelle avec chaque référent des institutions.

*Filiation avec d'autres actions* : partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en « politique de la ville » (*cf.* action n° 14).

**Action n° 14 (orientation stratégique n° 4)**  
**Partage des valeurs universelles**  
**dans les quartiers anciens inscrits en « politique de la ville »**

**Description**

*Objectifs* : renforcer l'appropriation du patrimoine par les habitants des quartiers anciens inscrits en « politique de la ville » ; valoriser la dimension patrimoniale de ces quartiers.

*Modalité* : organisation d'actions culturelles permettant de mettre au jour, sous l'angle de la diversité culturelle, les connaissances des habitants en matière de patrimoine et de faciliter le partage des valeurs universelles.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : développement/confortement.

*Échéancier et calendrier* : action inscrite dans la durée (jusqu'en 2019 et au-delà).

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Mission de coopération culturelle).
- Maîtrise d'œuvre : réseau associatif social, éducatif, culturel et artistique, institutions culturelles signataires de la *Charte de coopération culturelle*.
- Acteurs associés : État (Direction régionale des affaires culturelles et Commissariat général à l'égalité des territoires) ; Région ; Grand Lyon (Mission quartiers anciens) ; Ville de Lyon (Mission site historique).

*Moyens humains et financiers* : Ville de Lyon (Mission de coopération culturelle) et contribution des institutions culturelles signataires de la *Charte de coopération culturelle*.

*Territoire concerné* : site historique et zone-tampon ainsi que les quartiers limitrophes tels que Vaise et les quartiers prioritaires du 5<sup>e</sup> arrondissement.

*Observation* : l'évolution de la géographie des quartiers prioritaires aura un impact sur le projet de territoire en cours d'élaboration pour l'adoption de la nouvelle *Charte de coopération culturelle* 2016/2020.

*Indicateurs d'évaluation* : revue de projets bi-annuelle partagée avec les acteurs du territoire.

*Filiation avec d'autres actions* : consolidation du réseau des institutions culturelles dans les quartiers « politique de la ville » (cf. action n° 13).

**Action n° 15 (orientation stratégique n° 5)**  
**Diversification des offres touristiques**  
**en lien avec la valeur universelle exceptionnelle**

|  
19  
|

**Description**

*Objectifs* : poursuivre la diversification des offres touristiques et de leurs contenus culturels ; développer la coopération entre acteurs culturels et opérateurs touristiques ; encourager la découverte du territoire de la Métropole dans sa globalité.

*Modalité* : conception et commercialisation d'offres touristiques aux contenus culturels respectueux de la valeur universelle exceptionnelle à même de permettre une lecture du site historique, mais aussi d'inciter à découvrir, au-delà de ses limites, les ressources patrimoniales du territoire métropolitain.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : développement/confortement/création.

*Échéancier et calendrier* : action inscrite dans la durée.

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, Direction de l'attractivité et du tourisme).
- Maîtrise d'œuvre : Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon.
- Acteurs associés : Ville de Lyon (musées Gadagne, Mission site historique et institutions culturelles) ; acteurs culturels et touristiques.

*Moyens humains et financiers* : budgets courants des acteurs.

*Territoire concerné* : site historique, zone-tampon, Confluence et Croix-Rousse ainsi que la ville contemporaine.

*Observations* : nature des produits nouveaux ; analyse quantitative et qualitative des publics.

*Indicateurs d'évaluation* : revue de projets bi-annuelle partagée avec les acteurs du territoire.

*Filiation avec d'autres actions* : positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf. action n° 10).

**Action n° 16 (orientation stratégique n° 6)**  
**Nouveaux acteurs et nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain : programme d'échange et de coopération**

**Description**

*Objectifs* : développer, conformément à l'engagement devant la communauté internationale défini par la Convention de 1972, une démarche de solidarité entre les villes du patrimoine mondial.

*Modalités* : consolidation des actions bilatérales menées dans le cadre des accords de coopération décentralisée liant la Ville de Lyon à d'autres territoires en Europe ou sur les autres continents ; poursuite de l'engagement de la Ville au sein des réseaux nationaux et internationaux du patrimoine mondial.

**Programmation**

*Identification du type d'action* : développement / confortement.

*Échéancier et calendrier* : action inscrite dans la durée.

*Acteurs*

- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon (Mission site historique).
- Acteurs associés : réseaux nationaux et internationaux ; autres services de la Ville et du Grand Lyon (dont Direction des relations internationales).

*Moyens humains et financiers* : Mission site historique avec, le cas échéant, l'assistance d'autres services ; moyens généraux pour les frais annexes.

*Territoire concerné* : Ville de Lyon.

*Indicateurs d'évaluation* : bilan des actions réalisées et crédibilité de la Ville de Lyon dans les réseaux nationaux et internationaux.

*Filiation avec d'autres actions* : recueil d'études de cas *Villes historiques en développement, des clés pour comprendre et agir* (Organisation des villes du patrimoine mondial, 2014).